



DOCUMENT 2

*Un peu plus de 17 millions de personnes sont appelées à voter le 11 décembre aux élections prud'homales. Un chiffre provisoire qui devra prendre en compte les inscriptions de dernière minute. Des recours gracieux (devant les maires) ou contentieux (auprès des tribunaux d'instance) sont encore possibles.*

A la date du 15 octobre, selon un recensement du ministère des Affaires sociales, 17 029 019 personnes étaient inscrites sur les listes des élections prud'homales. Lors du précédent scrutin, en 1997, elles étaient 15 734 003.

Parmi elles, 16 259 339 sont inscrites dans le collège des salariés, 769 680 dans celui des employeurs. Chiffre qui ne sera définitif que le 18 novembre, date de clôture des listes.

Ouest France – Novembre 2002

4 – Qui votent aux élections prud'homales ?

-----  
-----

5 – Quel est le nom et le rôle de la juridiction élue ?

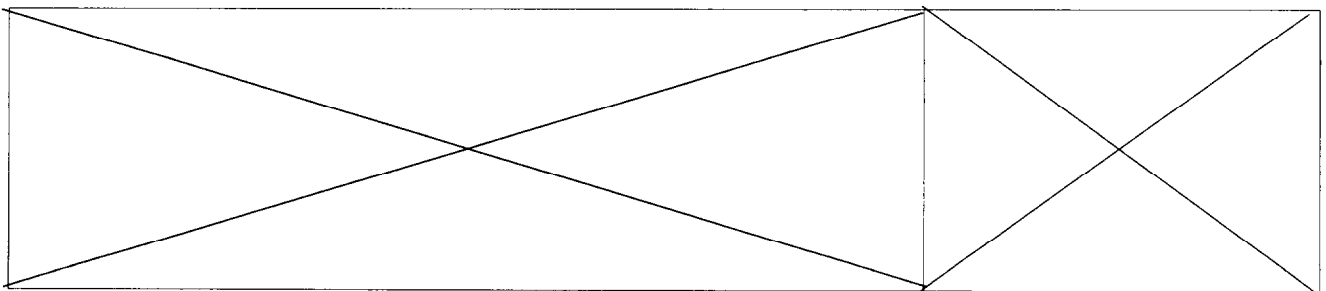
-----

6 – Décrire la procédure suivie devant ce tribunal.

-----  
-----  
-----

C.A.P. EMPLOYE EN PHARMACIE	N° d'anonymat
Environnement économique et juridique	Page 2/2

✂



# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

